Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_3_BUREAU-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 21
Votants : 21
Présents : 21
Absent représenté :

Date de la convocation : 22 mai 2026
Date d'affichage : 22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, à quatorze heures trente, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du siège social « Parc d'Activités Coglais Saint Eustache » St Etienne en Coglès – 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents :
Monsieur Pascal HERVE, Monsieur Thomas JANVIER, Madame Laetitia MEIGNAN, Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR, Monsieur Rodolphe HAMEAU, Monsieur Bertrand MALLET, Madame Virginie ELSHOUT, Monsieur Gaëtan DUBREIL-JARDIN, Monsieur Guy LE GONNIDEC, Monsieur Olivier SOURDIN, Monsieur David RETORE, Monsieur Olivier GAIGNE, Madame Huguette GARNIER, Madame Morgane BOULIERE, Madame Ferrnande LOHIER, Monsieur Christian NGUYEN, Monsieur Pascal REGNAULT, Monsieur Loic BATTAIS, Monsieur Laurent BOURDIN, Monsieur Loeiz RAPINEL, Madame Delphine LEMOINE.

Absents excusés :

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_3_BUREAU_020_4.2 : Contrat d'engagement Educatif Vacances d'été ALSH Perceval, Les P'tits Gallos et le service jeunesse

Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge des Ressources Humaines, rappelle aux membres du Bureau Communautaire les délibérations 2017/165/020 du 30 mai 2017, 2018/9/020 du 23 janvier 2018, 2023-27-020 du 28 février 2023, 2023-176-020 du 11 juillet 2023, 2024-146-020 du 28 mai 2024 et 2025-132-020 du 27 mai 2025 autorisant le recours aux contrats d'engagement éducatif pour assurer l'animation des ALSH de Couesnon Marches de Bretagne pendant les vacances scolaires et fixant les tarifs forfaitaires de rémunérations des animateurs,

Considérant les besoins nécessaires à la continuité du service,

Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge des Ressources Humaines, propose au Bureau Communautaire :

- **De créer des emplois non permanents suivants en contrats d'engagement éducatif (CEE) en animation sur l'ensemble des ALSH de Couesnon Marches de Bretagne pour les vacances d'été 2026 comme suit :**

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_3_BUREAU-DE

ALSH concerné	Périodes	Nombre de contrats d'engagement éducatifs*	Nombre de jours de contrat
ALSH Perceval L à Tremblay	Du 6 au 31 juillet 2026 Du 03 août Au 31 août 2026 2 Jours de préparation : Le 30 mai 2026 Le 6 juin 2026	15 CEE de 19 jours 10 CEE de 21 jours 19 CEE de 2 jours	Soit 285 jours Soit 210 jours Soit 38 jours **Au total 533 jours**
ALSH Les P'tits gallos à Maen Roch	Du 6 au 31 juillet 2026 Du 03 août Au 14 août 2026 Du 17 août au 31 août 2026 2.5 Jours de préparation : Le 6 juin 2026 Le 13 juin 2026 Le 23 juin 2026 après-midi	13 CEE de 19 jours 6 CEE de 10 jours 5 CEE de 11 jours 16 CEE de 2.5 jours	Soit 247 jours Soit 60 jours Soit 55 jours Soit 40 jours **Au total 402 jours**

JEUNESSE COGL'ADOS ADOS EXPLORERS	Du 29 juin au 28 août 2026 *Avec fermeture d'ados Explorers du 03/08 au 14/08/2026* 5 jours de préparation Du 22 au 26 juin 2026	17 CEE de 15 jours à 28 jours Jours de préparation compris	280 jours pour Cogl'ados 129 jours pour Ados-Explorers **Au total 409 jours**

- *Le nombre de contrats CEE pourra évoluer en fonctions des disponibilités des candidats (qui pourraient signer 1 contrat allant d'1 journée minimum à 10 jours maximum)*

Monsieur le Vice-Président précise que tous les emplois prévus dans le tableau ci-dessus ne seront pas nécessairement pourvus (il s'agit d'un maximum correspondant au prévisionnel des besoins des services), le nombre d'emplois pouvant varier en fonction des candidats qui auront pu être recrutés.

- **D'autoriser la signature des contrats d'engagement éducatifs correspondants**.

Vu l'exposé de Monsieur Thomas JANVIER, Vice-Président en charge des Ressources Humaines,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Thomas JANVIER, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
Pascal HERVE